

Département des Pyrénées Atlantiques

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE De la commune de BRISCOUS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de Mme Annie LAGRENADE.

Présents : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine BIZEAU, Agnès CELESTIN, Christine CHEVERRY-PALUAT, Danielle DASSÉ, Maryannick DOYHENARD, Monique ETCHEVERRY, Eliane ITHURBIDE, Sylvie JOCOU, Annie LAGRENADE, Jean-Pierre POINSENET, Rose URRIZA.

Absents : Florence DOYHAMBEHERE (excusée), Xabi IRIGOYEN, Stéphanie SIBERCHICOT.

Mme Annie LAGRENADE, Vice-Présidente du C.C.A.S ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte rendu du CA du 25 janvier 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Question n°1- Bilan moral activités du CCAS 2016

Le bilan moral 2016 et les orientations 2017 des activités du CCAS sont présentés. Ce document pourra être consulté sur le site internet de la Mairie.

Délibération n°1- Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, et avant l'approbation du Compte Administratif, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2- Approbation du compte administratif 2016

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes:

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	Prévu : 595 528,00	Dépenses	Prévu : 1 726,00
	Réalisé : 555 934,50		Réalisé : 1 725,86
			Reste à réaliser : 0,00
Recettes	Prévus : 595 528,00	Recettes	Prévu : 1 726,00
	Réalisé : 565 450,96		Réalisé : 1 528,85
			Reste à réaliser : 0,00

Résultats de clôture de l'exercice

Fonctionnement :	66 194,08
Investissement :	57,14
Résultat global :	66 251,22

Délibération n°3 - Affectation du résultat 2016

Afin de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Administration, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat pour l'exercice 2016 comme suit:

- Résultat de l'exercice au 31/12/2016:	9 516,46
- Excédent reporté :	56 677,62
Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	66 194,08
- Déficit d'investissement au 31/12/2016 :	-197,01
- Excédent reporté :	254,15
Soit un excédent d'investissement cumulé :	57,14
- Résultat global 2016 :	66 251,22
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) :	57,14
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	63 661,22
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	2 532,86

Délibération n°4 - Budget primitif 2017

Le budget primitif du CCAS, adopté à l'unanimité s'établit à 593 200€ pour les dépenses de fonctionnement et à 2 750€ pour les dépenses d'investissement. Il est ajusté sur la base des grands axes suivants :

- Continuité des services de restauration, accueil périscolaire, accueil de loisirs, nouveaux temps périscolaires et local jeunes,
- Activités 3^{ème} âge,
- Secours,
- Subvention LAGUNTZA.

Délibération n°5 - Recrutement d'un d'adjoint d'animation

La Vice-Présidente propose aux membres du CA de recruter un adjoint d'animation à temps complet du 6 mars 2017 au 7 avril 2017 pour accroissement temporaire d'activités.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 351 de la fonction publique.

Le coefficient multiplicateur maximal de l'Indemnité d'Administration et de Technicité serait fixé à 3.25, l'agent appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, et assurant des responsabilités particulières, telles que l'encadrement de l'équipe pendant la pause méridienne, le mercredi, le périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

AUTORISE la Vice-Présidente à signer le contrat de travail à durée déterminée pour le recrutement d'un agent adjoint d'animation à temps complet du 6 mars 2017 au 7 avril 2017 pour accroissement temporaire d'activité,

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut 351 de la fonction publique, et que le coefficient multiplicateur maximal de l'Indemnité d'Administration et de Technicité sera fixé à 3.25, l'agent appartenant au cadre d'emplois des adjoints

d'animation territoriaux, et assurant des responsabilités particulières, telles que l'encadrement de l'équipe pendant la pause méridienne, le mercredi, le périscolaire.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération n°6 - Convention d'objectifs crèche LAMINAK

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

AUTORISE la Vice-Présidente à signer la convention entre le C.C.A.S. et l'Association LAGUNTZA ETXERAT.

En pièce jointe, la convention d'objectifs pour l'année 2017.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, fin du Conseil d'Administration à 19h50.

Mme Annie LAGRENADE remercie tout particulièrement, Mme Rose URRIZA pour son aide lors de la distribution des chocolats aux aînés et M. Jean-Pierre POINSENET, Président de l'association GOXOKI, pour leur disponibilité et leur soutien auprès du local jeune.

C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
TÉL : 05 59 31 78 34

Briscous le 30 mars 2017,

La Vice-Présidente du C.C.A.S
A.LAGRENADE

